



OFFICE IVOIRIEN DES SPORTS
SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES
OISSU

Abidjan, le 21 MARS 2017

LE DIRECTEUR GENERAL

N°/ 231 /MSL/OISSU/os

NOTE A L'ATTENTION DE :

Mesdames et Messieurs,

- **les Directeurs Régionaux et Départementaux des Sports et des Loisirs**

Pour les besoins de l'animation sportive des régions, de la détection et du suivi des meilleurs sportifs scolaires, il est apparu nécessaire de regrouper les régions et districts du pays en zones de développement sportif.

Ainsi, huit (8) zones ont été constituées et seront placées sous la coordination de l'un des délégués régionaux de l'Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires (OISSU) des circonscriptions concernées, désigné à cet effet, conformément au tableau ci-joint.

Vous voudrez informer tous les délégués de vos circonscriptions respectives, de cette répartition.

Pièces jointes :

- Tableau de répartition des régions en zones

KONE Mamadou Souleymane

